

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 3 septembre 2020

INFO PRESSE

Alerte aux sachets de semences en provenance de Chine reçus par la poste et non commandés

Depuis fin juillet, aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et plus récemment en France, des sachets de semences en provenance de Chine, dans la plupart des cas, ont été reçus par des particuliers ne les ayant pas commandés. La Nouvelle-Calédonie n'est pas à l'abri de ce phénomène mondial, un colis de ce type ayant déjà été intercepté.

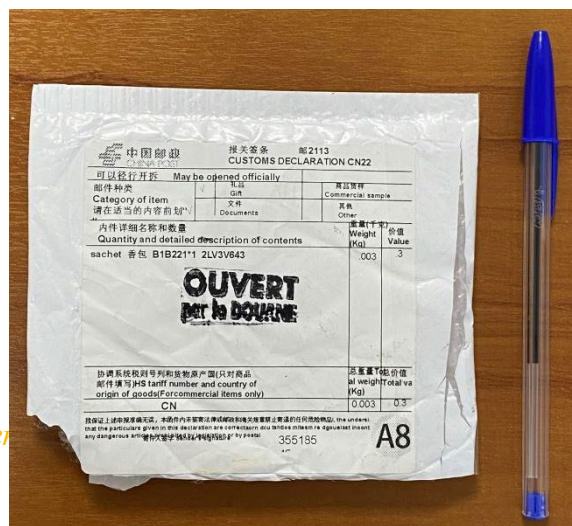
Le gouvernement appelle donc la population à la plus grande vigilance.

Ces semences, d'origine inconnue, peuvent être vectrices de maladies et de ravageurs non présents en Nouvelle-Calédonie et peuvent avoir un impact sur les productions locales. Elles peuvent également s'avérer être des plantes invasives pouvant perturber l'environnement naturel.

C'est pourquoi **il est essentiel de ne surtout pas les semer**. En cas de contact avec les semences, il est recommandé de bien **se laver les mains** et le cas échéant, de **désinfecter tout objet** ayant été en contact avec elles.

Si vous recevez des sachets de semences que vous n'avez pas commandés, il vous est demandé de les placer dans un sac plastique hermétiquement clos et de les transmettre dès que possible au service d'Inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) pour destruction et investigation.

1. Vous pouvez les déposer physiquement au :
 - 2, rue Félix-Russeil à Nouméa,
 - 37, lotissement KSI à Païta,
 - 58, impasse Nasser à Bourail,
 - 636, route de la Née à Koné.
2. Ou les envoyer par la poste au : SIVAP BP M2 – 98 849 Nouméa Cedex.
3. Il est également demandé, si possible, **d'envoyer des photos des bordereaux d'envoi des emballages et des sachets contenant les graines** à la section protection des végétaux du SIVAP à l'adresse suivante : davar.sivap-pv@gouv.nc



** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le SIVAP au 24 37 45.

Pour rappel, l'importation de végétaux et produits végétaux en Nouvelle-Calédonie est réglementée. Veuillez-vous renseigner auprès du SIVAP avant toute commande :

<https://davar.gouv.nc/importations-exportations-importations/les-vegetaux-et-produits-vegetaux>